




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-63**

Séance publique du

3 février 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170203- lmc1104200-DE-1-1
Date de signature : 07/02/2017
Date de réception : mardi 7 février 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : PROGRAMMATIONS ARCHEOLOGIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le 3 février 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 27/01/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESEA à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Reine MERGER, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Eric CHEVALIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FÉVRIER 2017

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc PERRIN

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PROGRAMMATIONS ARCHEOLOGIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2015-502 du 16 novembre 2015, la Ville d'Aix-en-Provence a autorisé la réalisation de deux programmes de recherches archéologiques, ainsi que la demande de subventions auprès de l'Etat pour les financer.

Il s'agit des opérations suivantes :

- réalisation de sondages sur le site antique du Jardin de Grassi (direction Caroline ZIELINSKI) ;
- projet de recherche collectif sur la moyenne vallée de l'Arc (direction Stéphane BONNET).

Ces deux opérations ont bien été engagées par la Direction Archéologie et Museum en 2016, après avoir été autorisées par le Service Régional de l'Archéologie de PACA (Direction Régionale des Affaires Culturelles), et elles ont bénéficié des subventions sollicitées, à savoir :

- 2000 € du Ministère de la Culture (DRAC) pour la réalisation de sondages sur le site antique du Jardin de Grassi (montant total de l'opération : 6000 €) ;
- 3172 € du Ministère de la Culture (DRAC) pour le projet de recherche collective sur la moyenne vallée de l'Arc (montant total de l'opération : 8122 €).

Ces opérations devant se prolonger sur l'exercice 2017, deux nouveaux dossiers ont été déposés auprès du Service Régional de l'Archéologie de PACA, afin de reconduire les décisions d'autorisation de programmes et d'attribution des subventions correspondantes pour l'exercice 2017.

Le chiffrage des opérations restant à exécuter a été estimé respectivement :

- à un montant de 6000 € pour le site de Grassi, avec une subvention attendue de 2000 € ;
- à un montant total de 11733 € pour le programme collectif de recherche sur le Val de l'Arc, avec une subvention attendue de 4172 €.

Ces demandes nécessitent une nouvelle délibération du conseil municipal de la Ville d'Aix-en-Provence, pour entériner les décisions d'autorisation et d'attribution de subventions qui permettront la poursuite des opérations programmées au titre de l'année 2017.

Compte tenu de qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la réalisation des programmes de recherches archéologiques pour les opérations sur le site de la Grassi et le PCR sur la vallée de l'Arc dans les conditions présentées ci-dessus;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint à l'Archéologie à signer tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre ;
- **DIRE** que le montant de ces deux programme s'élève à un total de 17 733 euros TTC, qui seront imputés sur les lignes de crédit de la Direction Archéologie et Muséum, qui présentent les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint à l'Archéologie à solliciter une subvention d'un montant de 6 172 € TTC auprès de l'Etat pour les deux opérations précitées ;
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier d'Aix Municipale fera recette de cette somme.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»